

PLAN D'ACTION 2026 CONTRE LE MYRIOPHYLLE

S'appuyer sur les progrès réalisés en 2025

L'année dernière, les membres ont adopté des *directives relatives aux embarcations* visant à réduire la propagation du myriophylle en détournant les bateaux des zones infestées. Nous avons augmenté notre stock et notre utilisation de bouées de signalisation jaunes afin de détourner la circulation des bateaux des herbiers de myriophylle. Les observations menées après la mise en œuvre ont montré une baisse notable de la circulation des bateaux à travers les herbiers de myriophylle. Les *résultats de l'enquête* ont également révélé un fort soutien de la communauté et une intention claire de la grande majorité des habitants de respecter ces *directives*. Le maintien de ces pratiques, soutenu par un travail de sensibilisation continu, reste l'une de nos mesures les plus efficaces et les plus immédiates.

Contexte : le coût de l'éradication

L'expérience menée sur un lac comparable au Québec montre que l'éradication du myriophylle n'est pas possible : la plante revient toujours. Cependant, des mesures peuvent être prises pour réduire considérablement la quantité de myriophylle, mais elles sont coûteuses.

Les riverains du lac des Abénaquis auraient investi environ **185 000 dollars par hectare** sur cinq ans, en recourant à des nattes et à l'arrachage manuel par des plongeurs, auxquels s'ajoutent des frais d'entretien (20 000 dollars par an). Avec environ 51 hectares infestés au lac Notre-Dame, une approche similaire coûterait 9,4 millions de dollars et nécessiterait un engagement à long terme. À l'heure actuelle, un tel financement n'est pas disponible. Il est clair que nous devons, pour l'instant, emprunter une autre voie.

Les interventions de traitement à grande échelle nécessiteraient une autorisation provinciale. Les procédures d'autorisation pour les traitements aquatiques portant sur des superficies supérieures à 75 m² sont complexes, mobilisent d'importantes ressources et exigent une documentation considérable. Un consensus communautaire et un soutien financier seraient des conditions préalables indispensables.

Un petit groupe de riverains intéressés a discuté du projet de plan d'action contre le myriophylle pour 2026.

Réactions à la proposition

Consensus sur le fait que le projet pilote est une bonne idée ; plusieurs sites potentiels pour ce projet ont été évoqués.

La nécessité de plans à plus long terme (5 ans) a été évoquée.

Il serait formidable d'impliquer davantage de personnes... Parmi les suggestions, on peut citer l'organisation de rencontres régulières (conviviales ?) entre résidents afin de susciter davantage d'intérêt.

Recenser et contacter les propriétaires de biens immobiliers fréquemment loués afin de leur adresser des communications ciblées, pour s'assurer que les locataires soient informés de la présence des bouées, des consignes relatives aux embarcations, etc.

Recenser les sources de financement possibles, notamment le Fonds vert de La Pêche, dont l'association a déjà reçu une aide financière.

Quelques anecdotes datant de 2025 ont été partagées, qui soulignent la nécessité d'une sensibilisation et de bonnes pratiques pour ceux qui choisissent d'éliminer le myriophylle de leurs berges et de leurs pontons.

Stratégie 2026 – Actions immédiates relevant de la communauté (à court terme)

La voie que nous proposons repose sur une approche **en deux phases**.

Tout d'abord, nous proposons de nous concentrer sur la lutte contre le myriophylle, notamment :

- L'augmentation de notre stock et du déploiement de bouées signalant les zones infestées.
- Une campagne de porte-à-porte pour sensibiliser à nouveau les résidents aux avantages du respect des **consignes relatives aux embarcations** et des balises
- Une nouvelle campagne de sensibilisation sur la prévention et la propagation du myriophylle, comprenant notamment :
 - la production et la diffusion d'une courte vidéo expliquant le placement des bouées et les règles de navigation à respecter ;
 - Des programmes éducatifs sur l'enlèvement et l'élimination en toute sécurité à proximité des embarcadères.
 - Des informations sur les bonnes pratiques en matière de nettoyage des bateaux et de prévention de la propagation entre les lacs d'espèces aquatiques envahissantes.
- Poursuite des actions de sensibilisation et de communication avec d'autres associations lacustres confrontées aux mêmes défis liés au myriophylle que les lacs Notre-Dame et Usher.

Projet pilote ciblé

Nous proposons également un projet pilote consistant à installer des tapis benthiques au fond du lac, dans une zone où les herbiers de myriophylle sont généralement denses. L'objectif de ce projet pilote serait d'évaluer la faisabilité, les effets sur l'environnement et le rapport coût/bénéfice avant d'envisager une application à plus grande échelle de cette approche.

Les nattes benthiques ont déjà été utilisées sur d'autres lacs avec une grande efficacité. À l'instar de la couverture d'un parterre envahi par les mauvaises herbes avec du plastique noir, le fait de recouvrir une infestation de myriophylle avec la natte de fond pendant environ 6 semaines prive les mauvaises herbes de lumière solaire et provoque leur dépérissement. Les nattes benthiques s'avèrent plus efficaces et bien plus faciles à installer que la toile de jute. Leur mise en place nécessite quatre personnes. L'emplacement proposé pour le projet pilote se trouve au large de Manor Point (voir carte ci-jointe). Le succès du projet pilote sera évalué à la fin de la saison et les résultats seront communiqués aux membres.

Étant donné qu'une intervention physique portant sur une superficie supérieure à 75m² nécessite un ou plusieurs permis délivrés par le gouvernement provincial, ce projet pilote ne dépasserait pas cette limite. Le projet pilote s'appuierait sur les expériences des associations lacustres voisines et sur les conseils d'un biologiste local. Quatre (4) bénévoles participeraient à la mise en place, au déplacement et au stockage des tapis.

Bilan à long terme

Si le projet pilote de tapis benthiques est couronné de succès, l'association pourra demander au gouvernement l'autorisation de dépasser la limite de 75 m² et de poser davantage de tapis. Un plan à long est une exigence provinciale standard pour l'obtention d'autorisations ou de permis. Parallèlement à l'élaboration de ce plan à long terme, nous continuerons à examiner les nouvelles recherches et méthodes de lutte. Une revue exhaustive de la littérature concernant le myriophylle et d'autres plantes aquatiques envahissantes, actuellement menée par l'université Carleton, éclairera nos réflexions futures.